

Parallélismes et convergences (I)

Les prémisses du rapprochement franco-roumain, 1956-1963 : impulsion ou suivisme de la diplomatie française ?

Irina GRIDAN

La décennie 1960 constitue pour la diplomatie roumaine une période d'activisme tous azimuts, au cours de laquelle on observe l'amorce, puis l'affirmation du processus de désatellisation à l'égard de l'URSS. Celui-ci provoque une tension dans les relations de la Roumanie avec les autres démocraties populaires, notamment dans le champ de la coopération économique entre États socialistes¹. Par ailleurs, le volet proprement politique de cette « indépendance » diplomatique se traduit par un rapprochement avec la Yougoslavie de Tito, puis par des prises de position originales à l'égard du conflit sino-soviétique². Parallèlement à sa relative singularisation au sein du bloc communiste, la diplomatie roumaine veille également à la diversification de ses partenaires, à travers une stratégie qui vise à lui permettre d'acquérir une plus grande envergure politique sur la scène internationale. Cette action combine avec un certain succès des préoccupations géopolitiques et des considérations économiques, permettant aux diplomates roumains de nouer au cours des années 1960 des contacts significatifs, soigneusement valorisés au plan national par une savante orchestration propagandiste. À la tribune de l'ONU, dans les pays en développement des continents africain et latino-américain, mais aussi au cœur du nœud géostratégique proche- et moyen-oriental, la diplomatie roumaine s'affirme progressivement comme instrument d'une politique d'envergure répondant aux « intérêts nationaux³ », et plus simplement une politique de stricte obédience.

Dans ses relations avec les pays occidentaux, cette diversification est également de mise. Dans un premier temps, la Roumanie se voit attribuer un rôle particulier dans le rapprochement avec la France. La diplomatie roumaine s'affranchit pourtant rapidement de cette spécialisation que les dirigeants soviétiques souhaitent la voir approfondir, pour étoffer ses relations notamment avec la République fédérale d'Allemagne, mais aussi avec les États-Unis. On pourrait voir dans la froideur avec laquelle la diplomatie française accueille les ouvertures roumaines au début des années 1960 l'une des raisons de l'intensification des relations roumano-allemandes⁴ ou

¹ Pour une analyse documentée de l'évolution de la position roumaine au sein du CAEM, cf. ȚĂRANU Liviu, *România în Consiliul de ajutor economic reciproc, 1949-1965*, Bucarest, Editura Enciclopedică, 2007, 255 p.

² Pour un exposé synthétique des principaux aspects des relations entre la Roumanie et la Chine dans les années 1960, cf. YOUNG Liu, « Factorii care au influențat relațiile sino-române în anii '60 », in *Politică externă comunistă și exil anticomunist*, IRIR, Iași, Polirom, 2004, 477 p., p. 148-169. Pour une lecture de la position roumaine à l'égard du conflit sino-soviétique faite par deux des acteurs-clés de la politique extérieure roumaine dans les années 1960, cf. BETEA Lavinia, *Partea lor de adevăr : Maurer și lumea de ieri. Mărturiile despre stalinizarea României ; Convorbiri neterminate cu Corneliu Mănescu*, Bucarest, Ed. Compania, 2008, 647 p. De nombreux documents relatifs à la position roumaine à l'égard du conflit sino-soviétique sont réunis dans CĂTĂNUȘ Dan, *Între Beijing și Moscova. România și conflictul sovieto-chinez, vol.I 1957-1965*, Bucarest, INST, 2004, 524 p.

³ Au Moyen-Orient par exemple, on observe que la diplomatie roumaine, après avoir dans un premier temps secondé les ambitions de Moscou, y développe à partir du milieu des années 1960 des actions conformes à des objectifs ne concordant plus avec les options de politique étrangère définies au Kremlin. Cf. GRIDAN Irina, « Du rapprochement orchestré au partenariat indépendant : l'influence du facteur soviétique sur les relations entre la Roumanie et la Syrie (1955-1975) », *L'URSS et le Sud. Outre-mers*, Paris, SFHOM, 1^{er} semestre 2007, 419 p., p. 107-132.

⁴ Les souvenirs de Corneliu Mănescu, ministre des Affaires étrangères de 1961 à 1972 et l'un des principaux protagonistes du rapprochement avec la RFA, sont rapportés dans BETEA Lavinia, *Convorbiri ..., op. cit.*

bien roumano-américaines⁵. Ces dernières offrent aux dirigeants de Bucarest les éléments d'une stratégie alternative à destination des démocraties occidentales, tout en contournant le pilier français. En effet, contrairement à une opinion répandue, qui voudrait que la désatellisation roumaine ait d'emblée reçu le franc soutien de la diplomatie française, les sources de malentendus demeurent nombreuses dans les premières années de la décennie 1960 : la situation des relations bilatérales d'une part, le contexte international d'autre part, ne sont pas si favorables que cela au dialogue entre Paris et Bucarest. On observe dans les archives françaises de la période les traces d'une suite de brouilles et de bouderies, peu propices à la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays. Dès lors, comment expliquer qu'à partir du milieu de l'année 1963, la diplomatie française répond positivement aux sollicitations de Bucarest ? Les prémisses de la désatellisation roumaine, perceptibles dans les querelles internes au CAEM, constituent-elles un motif déterminant dans le changement d'attitude des autorités françaises ? Ne faut-il pas davantage, pour comprendre le moteur du rapprochement, considérer la compétition interne aux démocraties occidentales, qui souhaitent accroître leurs rôles respectifs en Europe de l'Est, économiquement si ce n'est politiquement ? En un mot, le réchauffement des relations diplomatiques entre les deux pays n'est-il pas davantage le fruit d'une *realpolitik* dont la France prend son parti et dont la Roumanie entend jouer habilement, plutôt que la manifestation d'un désir conjoint et partagé ? En employant à dessein la formule-titre « Parallélismes et convergences », nous reprenons une expression utilisée par la presse roumaine pour décrire l'esprit des relations franco-roumaines⁶. Au-delà d'une simple illustration de cette convergence⁷ diplomatique, notre démarche questionne certaines appréciations « enthousiastes » prévalant jusqu'ici au sujet du rapprochement franco-roumain.

Les documents sur lesquels repose cette étude proviennent des fonds d'archives du ministère français des Affaires étrangères, conservés à Paris au quai d'Orsay. Ils offrent une vision des relations entre la France et la Roumanie très différente de celle qui a été véhiculée par la propagande communiste. Cette dernière tendait à faire de la réconciliation entre Paris et Bucarest un enjeu de prestige, présentant le rapprochement avec la France comme une « validation » de la justesse des prises de position des dirigeants roumains sur la scène internationale. L'enjeu est de montrer que du point de vue français, les choses ne se sont passées ni aussi naturellement, ni aussi simplement que le laissaient penser les communiqués de presse et déclarations roumaines de l'époque.

⁵ Une trame des relations roumano-américaines est proposée dans RĂCEANU Mircea, *Cronologie comentată a relațiilor româno-americane : De la începutul cunoașterii reciproce până la prăbușirea regimului comunist în România*, Bucarest, Silex, 2005, 350 p. Pour une approche des relations roumano-américaines à travers les archives américaines, cf. HARRINGTON Joseph et BRUCE J. Courtney, *Tweaking the Nose of the Russians. Fifty Years of American-Romanian Relations, 1940-1990*, New York, Columbia University Press, 1991, 657 p. Pour les aspects symboliques de la présence américaine et la diplomatie culturelle, cf. BARBU Bogdan, *Vin Americani! Prezența simbolică a Statelor Unite în România războiului rece*, Bucarest, Humanitas, 2006, 355 p. Cf. également l'autobiographie du premier ambassadeur de la RPR à Washington : BRUCAN Silviu, *De la capitalism la socialism și retur. O biografie între două revoluții*, Bucarest, Nemira, 1998, 335 p.

⁶ « Fructueux dialogue », *Scântea*, 30 avril 1966.

⁷ Cf. SCHREIBER Thomas, *Les Relations de la France avec l'Est (1944-1980)*, Paris, La Documentation française, 1980, 112 p., p. 57 : pour l'année 1964, l'auteur évoque « la convergence des politiques étrangères française et roumaine résultant d'abord du fait que les deux pays, au sein de leur bloc respectif, entendaient mener une diplomatie proprement nationale, qui soit une politique d'ouverture et d'indépendance ». Dans un ouvrage plus récent qu'il consacre à l'action de la France dans les anciennes démocraties populaires, la période qui nous intéresse du point de vue des relations franco-roumaines est à peine évoquée. Cf. SCHREIBER Thomas, *Les Actions de la France à l'Est ou les absences de Marianne*, Paris, L'Harmattan, 2000, 254 p.

Le contexte des relations diplomatiques franco-roumaines : le timide rapprochement de la fin des années 1950

Les conséquences de la coexistence pacifique

Durant la seconde moitié des années 1950, les légations respectives continuent d'avoir une activité significative, mais on estime néanmoins à Paris que la représentation française dans la capitale roumaine ne peut s'exercer dans des conditions normales, voyant ses prérogatives sans cesse malmenées par les autorités roumaines. Dès 1956, le constat dressé à cet égard par la sous-direction d'Europe orientale du quai d'Orsay est particulièrement éloquent en ce qui concerne le cours des relations franco-roumaines, dépeint en des termes sans indulgence ni illusions : « De l'avènement de la "démocratie populaire" à la mort de Staline, les relations entre la France et la Roumanie s'infléchirent suivant la ligne politique générale imposée par l'URSS à l'ensemble de ses satellites. Il n'y eut plus dès lors à proprement parler de relations franco-roumaines. Les échanges culturels cessèrent, le commerce languit. En butte aux tracasseries policières, confinés dans la capitale et sans possibilité d'y avoir des contacts sérieux avec la population ou avec les autorités officielles, nos représentants ne pouvaient plus y exercer normalement leurs fonctions⁸. » Ce constat demeure valable même après la mort de Staline et ce n'est qu'après 1956 qu'une timide volonté d'ouverture est perceptible, le contexte de coexistence pacifique permettant cet élargissement des horizons diplomatiques. Dès 1956, les dirigeants soviétiques demandent en effet à leurs homologues roumains de renouer le fil des relations avec Paris, sinon rompu, du moins érodé depuis l'avènement du nouveau régime. Le ministre de France, Pierre Francfort, se voit confier par Gheorghe Tătărescu⁹ que selon Viatcheslav Molotov, « la France doit être l'abcès de fixation occidentale en Roumanie. [...] Comme je disais à M. Tătărescu qu'il me semblait [...] qu'au cours des derniers mois, dans le climat de détente qu'ils voulaient créer, les Russes paraissaient avoir choisi la Roumanie comme chargée de la mission particulière d'attirer la France vers l'Est, M. Tătărescu m'a répondu qu'il devait bien en être ainsi. [...] Le rôle de la France était de reprendre sa "présence" en Roumanie. La France devait jouer ce rôle de "trait d'union" entre l'Est et l'Ouest ; elle devait, selon l'expression même de M. Guy Mollet, en être l'"anneau"¹⁰ ». Compte tenu des affinités existantes entre les deux pays et de la teneur de leurs relations bilatérales dans la période de l'entre-deux-guerres, la Roumanie se voit ainsi attribuer l'étiquette de « spécialiste ès France ». Les dirigeants roumains sont encouragés dans leur volonté de renouer avec la France par les ouvertures qui semblent se dessiner dans les relations franco-soviétiques, avec par exemple la visite à Moscou du président du Conseil français, Guy Mollet, au printemps 1956, ou encore l'aboutissement des négociations culturelles entre Paris et Moscou au début de l'année 1959¹¹. La reprise des contacts entre la France et l'URSS crée ainsi un terrain propice au rapprochement franco-roumain.

Dans le sillage des actions entreprises par le Kremlin et le quai d'Orsay, des contacts sont pris afin de négocier une convention culturelle entre la Roumanie et la France. Les conditions restrictives posées par Bucarest ne permettent cependant pas de satisfaire les exigences françaises : on ne conçoit à Paris la signature d'une telle convention sans que soient clairement stipulées la libre importation et la vente de livres français dans les librairies roumaines ; on exige également, à travers la voix des diplomates en poste à Bucarest, le réouverture *sine die* de l'Institut français à Bucarest, qui demeure fermé depuis 1948, ainsi que la possibilité de s'exprimer librement dans un bulletin mensuel d'informations. Concrètement, le protocole signé en juillet

⁸ Archives du ministère français des Affaires étrangères (AMFAE), série Europe 1956-1960, sous-série Roumanie, dossier n° 148, note de la sous-direction d'Europe orientale, 12 mars 1956.

⁹ Ancien président du Conseil et président de la délégation roumaine à la conférence de la paix à Paris, Gheorghe Tătărescu a été ministre des Affaires étrangères de 1945 à 1947, avant d'être emprisonné à Sighet de 1950 à 1955.

¹⁰ AMFAE, Europe 1956-1960, Roumanie, 146, télégramme à l'arrivée n° 536, 15 juin 1956, Bucarest, Francfort.

¹¹ Pour une analyse du rapprochement multiforme entre la France et l'Union soviétique dans les années 1960, cf. REY Marie-Pierre, *La Tentation du rapprochement. France et URSS à l'heure de la détente (1964-1974)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, 355 p.

1959 reste bien en-deçà de ces exigences, en consacrant simplement l'ouverture d'un poste de lecteur français à l'université de Bucarest, en organisant des échanges de boursiers et en autorisant la vente de quelques livres français dans une librairie de la capitale.

La Roumanie voit à ce rapprochement des avantages tout autres que l'accroissement des échanges culturels. Le gouvernement roumain pense en effet pouvoir, en faisant de Bucarest un centre d'intérêt et de présence étrangère, en tirer un sérieux bénéfice en termes de prestige. La venue à Bucarest d'artistes, de scientifiques et d'écrivains de France et d'autres pays occidentaux concourt non seulement à flatter l'ego national, mais également à donner l'impression d'un desserrement de l'étau intérieur. La France accepte de se prêter au jeu tout en étant consciente de son hypocrisie intrinsèque, car elle souhaite mettre à profit son retour en Roumanie non seulement pour fortifier ses échanges commerciaux avec cette partie du continent, mais également afin de donner un nouveau souffle à la francophilie des milieux de la résistance intérieure anticommuniste. Pierre Francfort résume bien un des espoirs secrets de la diplomatie française, celui de contribuer à « alimenter un courant de résistance intellectuelle dans la mesure où il existe, ce besoin avide de prendre l'air qu'éprouve la plupart des Roumains¹² ». Le ministre de France voit dans la présence culturelle française, même embryonnaire, une « entreprise de "démoralisation" lente, [...] toute concession que le régime se verra obligé de faire aux idées occidentales [pouvant], avec le temps, avoir des conséquences qu'il sera de plus en plus difficile au régime d'arrêter¹³ ». Il s'agit là de l'opinion très répandue dans les chancelleries occidentales, selon laquelle un long travail de sape parviendra à miner de l'intérieur les démocraties populaires et à les faire progressivement sortir de l'orbite de l'URSS à travers un processus de libéralisation interne. Ce dernier élément, qui permet d'étoffer la compréhension des déterminants de la présence française en Roumanie à la fin des années 1950, aurait pu entraver l'élan des autorités roumaines ; le rapprochement avec la France demeure néanmoins extrêmement intéressant à leurs yeux, principalement dans ses dimensions économique, scientifique et technique.

La coopération économique et technique, un domaine privilégié

Pour développer les relations dans ces domaines, la Roumanie envoie en France des délégations d'experts venus négocier la mise en place de protocoles d'échanges pluriannuels. Ces échanges sont doublés de contacts entre députés, poursuivant le même objectif. Une mission parlementaire roumaine de spécialistes des questions économiques séjourne en France du 21 au 28 octobre 1957, sur invitation du groupe d'amitié franco-roumain à l'Assemblée nationale. En 1959, une délégation parlementaire française se rend à Bucarest, où elle rencontre des chercheurs roumains¹⁴. La France et la Roumanie signent en mars 1959 un important accord commercial, prévoyant une augmentation des échanges de 35 % par rapport à 1958¹⁵. Selon les perspectives de ce document, les exportations roumaines vers la France doivent passer de 4,7 milliards de francs en 1958 à 6,3 milliards de francs en 1959 ; les importations en provenance de France passent quant à elles de 6,7 à 9 milliards de francs. En août 1960, au vu de ces perspectives encourageantes, le président du Conseil roumain confie au ministre de France sa confiance dans le développement des relations économiques entre les deux pays : au cours du banquet clôturant les cérémonies de la fête nationale roumaine, Chivu Stoica évoque le « vif désir de la Roumanie de faire à l'avenir largement appel à la France pour son équipement, tant sous la forme d'achats de matériels industriels que sous la forme d'une assistance technique. [Jean du Boisberranger y

¹² AMFAE, Europe 1956-1960, Roumanie, 146, télégramme à l'arrivée n° 536, 15 juin 1956, Bucarest, Francfort.

¹³ AMFAE, Europe 1956-1960, Roumanie, 146, télégramme à l'arrivée n° 536, 15 juin 1956, Bucarest, Francfort.

¹⁴ Dans un entretien avec Eugène Van der Meersch, vice-président de l'Assemblée nationale, le professeur Hulubei du Centre de recherches atomiques remercie vivement la délégation française pour les publications savantes récentes qu'elle a apportées à son institut. AMFAE, Europe 1956-1960, Roumanie, 149, dépêche n° 475/EU, 22 septembre 1959, Bucarest.

¹⁵ La chronologie des différents accords franco-roumains reproduit la plupart du temps le schéma observé en 1959 : signature d'accords économiques ou de conventions scientifiques et techniques, suivie à quelques mois d'intervalle de pourparlers dans le domaine des échanges culturels et ne consacrant souvent que de bien maigres avancées.

voit] un nouvel indice du fait qu'un satellite comme la République populaire roumaine, aussi docile soit-il sur le plan politique, n'en est pas moins tenu à maintenir ou même à renforcer des liens économiques avec l'Occident, dès lors que l'Union soviétique ne peut ou ne veut pas lui fournir l'ensemble des matériaux qui lui sont nécessaires pour son industrialisation¹⁶ ».

Au-delà de la clairvoyance de l'observateur français, nous pouvons affirmer qu'en matière de rapprochement économique, les motivations des deux partenaires sont loin d'être convergentes. Tout comme pour les prises de contact entre la Roumanie et la France dans le domaine culturel, les diplomates français voient dans le développement des échanges économiques le vecteur d'une influence française en Roumanie qui, le temps venu, pourra appuyer un mouvement de libéralisation – voire de désatellisation. Côté roumain, la diplomatie culturelle à destination de la France peut être considérée comme l'instrument¹⁷ d'une diplomatie économique essentiellement pragmatique. Les autorités de Bucarest sont d'ailleurs satisfaites des résultats acquis en la matière, comme en attestent les propos tenus par Corneliu Mănescu à Pierre Bouffanais au printemps 1961 : « Le ministre roumain des Affaires étrangères se dit satisfait des résultats enregistrés au cours de ces dernières années dans les rapports franco-roumains sur le plan économique et culturel. Nous félicitant du brillant succès que l'exposition industrielle française remporte actuellement à Bucarest, il s'est plu à noter que les échanges commerciaux entre la France et la Roumanie ont quadruplé de 1957 à 1960 et que son pays occupe désormais, immédiatement après l'Union soviétique, le deuxième rang dans le commerce extérieur de la France avec le bloc soviétique¹⁸. » Pourtant, malgré les avancées que consacrent les premiers accords bilatéraux, les motifs de mécontentement l'emportent pour l'heure du côté français sur les sources de satisfaction.

Un climat peu propice à la normalisation des relations franco-roumaines au début des années 1960

Pour les représentants de la France en Roumanie, les dissensions avec les autorités roumaines convergent à partir de 1961 autour de deux questions concrètes et épineuses : d'une part, l'impossibilité pour les diplomates français de se déplacer librement sur le territoire de leur pays d'accueil, alors que leurs homologues jouissent pleinement de ce droit ; d'autre part, la question des représentations protocolaires lors des cérémonies organisées à l'occasion des fêtes nationales respectives, sujet vécu sur le mode de la susceptibilité des deux côtés. Ces éléments quelque peu circonstanciels prennent une ampleur considérable et rendent le climat des contacts diplomatiques entre Français et Roumains franchement mauvais, d'autant que d'autres éléments de désaccord, plus structurels cette fois, ne trouvent pas solution dans le dialogue de sourds péniblement maintenu entre Paris et Bucarest. Devant le mécontentement affiché des officiels français¹⁹, les autorités roumaines lâchent progressivement du lest. Malgré leurs gestes de bonne volonté, il n'en demeure pas moins que le contentieux accumulé depuis l'instauration du régime de « démocratie populaire » est lourd, à la fois dans ses dimensions politique, économique mais aussi et surtout culturelle.

¹⁶ AMFAE, Europe 1956-1960, Roumanie, 145, dépêche n° 476/EU, 24 août 1960, Bucarest.

¹⁷ Certains observateurs dénoncent avec virulence la naïveté des protagonistes français, qui ne parviennent pas à déceler la visée avant tout politique et propagandiste de la volonté manifestée par les autorités roumaines de renouer les échanges culturels avec la France. Ces derniers sont même qualifiés d'« attrape-nigauds » et de « duperie ». Cf. FONTAINE Marcel, *La République populaire roumaine contre la culture française. 15 ans de guerre 1948-1962*, Paris, Fundația regală universitară Carol I, 1962, 257 p., p. 195, 217.

¹⁸ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 292/EU, 15 mai 1961, Bucarest.

¹⁹ Pierre Bouffanais affirme en plusieurs circonstances que la France doit, afin de contraindre la Roumanie à davantage de souplesse dans le domaine politique, « agiter la menace de rétorsions ». Cf. AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 292/EU, 15 mai 1961, Bucarest.

Les éléments du contentieux franco-roumain restés en suspens

Nous avons évoqué précédemment l'essor des échanges économiques et culturels franco-roumains à compter du début des années 1960, en insistant sur le fait que les deux parties attribuent à chacun de ces volets de la coopération un degré de priorité et des significations qui divergent : lors des pourparlers bilatéraux, les autorités roumaines tentent systématiquement de séparer les aspects avant tout économiques ou culturels des implications politiques ; les diplomates français souhaitent au contraire avoir une approche globale de ces questions. Les négociations achoppent sur un certain nombre de problèmes qu'on qualifie de « contentieux ». Ce sont là les causes principales de la détérioration du climat des relations franco-roumaines, persistantes depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La première de ces questions contentieuses a trait aux arrestations et aux détentions arbitraires de ressortissants français résidant en Roumanie. Le sujet des condamnés politiques purgeant de lourdes peines dans les geôles roumaines est systématiquement abordé par les diplomates français lors de leurs entrevues avec les dirigeants roumains. Au cours d'un entretien avec Alexandru Drăghici, en juin 1961, Pierre Bouffanais ne manque pas de rappeler au vice-président du Conseil roumain chargé des affaires intérieures : « La détention prolongée d'innombrables adversaires politiques du gouvernement de la République populaire [fait] très mauvais effet à l'étranger et [alimente] les campagnes de l'émigration dont on se [plaint] à Bucarest. [...] J'[en ai profité] pour lui remettre – c'était l'objet de ma visite – deux notes, qu'il m'a promis de prendre en considération, concernant la première une jeune femme, fille d'une Française d'origine, qui purge actuellement une peine de 7 ans de prison à laquelle elle a été condamnée en 1959 [...]. J'ai dit à M. Drăghici que la libération des personnes en faveur desquelles j'intervenais auprès de lui convaincrat mon gouvernement beaucoup mieux que l'expansion des échanges économiques et culturels, du désir qu'expriment les autorités roumaines d'améliorer leurs relations avec mon pays²⁰. »

La question des personnes désirant quitter la Roumanie à destination de la France et n'obtenant pas l'autorisation nécessaire revient également au chapitre des questions contentieuses. Les officiels français sont notamment sollicités par les milieux de l'émigration roumaine à Paris, qui leur signalent les cas humanitaires les plus urgents. Ils multiplient les interventions en leur faveur, selon la procédure classique qui consiste à aborder la question lors des entrevues bilatérales, en remettant aux officiels roumains les listes des cas à résoudre en priorité²¹. Cet élément du contentieux renvoie à la problématique plus générale de la libre circulation des personnes, qui concerne plusieurs types d'acteurs – représentants de la France en Roumanie qui se voient privés de la possibilité de se déplacer librement sur le territoire de leur pays d'accueil, ou personnes qui désirent obtenir l'autorisation d'émigrer en France. Concernant ces questions, le ministre de France en Roumanie notifie dès qu'il en a l'occasion sa mauvaise humeur aux autorités roumaines, protestant contre les entraves mises par la *Securitate* aux déplacements en province des diplomates en poste à Bucarest²². Pierre Bouffanais témoigne de cette surenchère de la police politique dans la surveillance dont lui et ses collègues font l'objet : « Au cours d'un déjeuner [...] donné [...] à l'occasion de l'inauguration de l'exposition industrielle française de Bucarest, M. Mănescu m'avait vivement conseillé de faire à travers les Carpates une promenade touristique qu'il disait très belle en empruntant l'itinéraire Ploiești, Vălenii de Munte,

²⁰ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 372/EU, 9 juin 1961, Bucarest.

²¹ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 372/EU, 9 juin 1961, Bucarest. Pierre Bouffanais rend compte d'une telle démarche auprès des autorités roumaines : « [...] Sans prétendre nous ingérer dans les affaires intérieures de la Roumanie, nous attachons un grand prix à la solution des cas humanitaires que nous avons signalés et qui, à maintes reprises, ont fait l'objet de démarches de cette légation. M. Drăghici m'a répondu que nos listes seraient étudiées à nouveau cas par cas. »

²² Ces protestations verbales s'accompagnent de marques de mécontentement plus concrètes, par exemple à travers la fin de non recevoir opposée à Dumitru Coliu lorsque ce dernier demande à la légation de France un visa afin d'assister au congrès du PCF. Cf. AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 336/EU, 30 mai 1961, Bucarest.

Braşov. Ayant, suivant l'usage, notifié au Protocole mon intention d'effectuer ce parcours dans la journée du dimanche 14 mai, je me suis vu refuser l'accès à la route précitée. Le ministre des Affaires étrangères s'est montré fort penaud lorsque le jour suivant je lui racontai l'incident. J'ai profité de son embarras pour lui dire sans ambages ce que le corps diplomatique pense des vexations auxquelles il est assujéti (restrictions à la circulation dans le pays, prises en filature, surveillance et interrogatoires des personnes qui fréquentent les diplomates étrangers, contrôle et filtrage des invitations adressées à des personnalités roumaines, censure du courrier, etc.)²³. »

Aux questions contentieuses qui viennent d'être évoquées, il convient d'ajouter celle de l'obstruction du canal de diffusion de la culture française en Roumanie constitué par l'Institut culturel français de Bucarest, dont les portes demeurent closes malgré les protestations répétées des autorités françaises. De même, la question de l'enseignement du français et celle de la diffusion des ouvrages et publications périodiques en langue française reviennent sans cesse dans les pourparlers franco-roumains. Il est intéressant de constater qu'un réajustement des priorités s'effectue au cours de la période entre les différents dossiers relatifs à la présence culturelle française en Roumanie : si au départ les protestations les plus véhémentes et les plus nourries portent sur la fermeture de l'Institut culturel, on observe progressivement une mise en sourdine de cette thématique jugée « bloquée » par les diplomates français, au profit d'une politique des petits pas consistant à réclamer quelques facilités pour la vente de livres et journaux français, les postes de lecteurs, les échanges de boursiers.

Des prises de position diplomatiques source de tensions et d'incompréhensions

Malgré une volonté de rapprochement avec la France – dont les ressorts sont essentiellement économiques –, certaines prises de position de la diplomatie roumaine sont particulièrement inacceptables pour les interlocuteurs français. Deux dossiers sont à l'origine des divergences les plus marquées : d'une part la question algérienne, d'autre part la question allemande²⁴. Le Parti ouvrier roumain (POR) multiplie les marques de sympathie à l'égard des actions de contestation menées par le Parti communiste français (PCF) dans ces deux directions, ce qui ne manque pas de heurter la susceptibilité des autorités françaises : « Le 40^e anniversaire du PCF a été l'occasion pour les dirigeants du Parti ouvrier roumain d'envoyer, le 29 décembre 1960, à leurs homologues français un long télégramme de félicitations et d'encouragements. Dans ce document [...], ils font l'éloge de l'attitude de ces derniers et de la lutte persévérante qu'ils mènent depuis les origines de leur parti en faveur de la classe ouvrière. Ils les félicitent également de poursuivre leurs efforts pour mettre fin à la guerre d'Algérie et au colonialisme aussi bien que pour parvenir à un désarmement général et empêcher le réarmement de l'Allemagne²⁵. »

L'attitude de la Roumanie face aux difficultés françaises dans l'affaire algérienne est pour le moins surprenante : alors qu'après avoir mené une violente campagne de dénonciation du colonialisme français, l'Union soviétique choisit de mettre temporairement en sourdine certaines de ses protestations en adoptant un « profil discret²⁶ », afin de ne pas entraver le dialogue entre

²³ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 292/EU, 15 mai 1961, Bucarest.

²⁴ Rend compte d'un entretien avec Gheorghé Apostol et afin de souligner le climat favorable que celui-ci cherche à installer, Pierre Bouffanais écrit : « Il ne m'a parlé ni de l'Algérie, ni de l'Allemagne. » AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 336/EU, 30 mai 1961, Bucarest.

²⁵ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche n° 25/EU, 11 janvier 1961, Bucarest. Le télégramme dont Pierre Bouffanais rend compte a été publié dans le numéro de *Scântea* du 29 décembre 1960. On peut notamment y lire que le PCF « milite avec abnégation et fermeté pour l'unité de la classe ouvrière et de toutes les forces progressistes, il mobilise les masses dans la lutte pour la cessation immédiate de la guerre coloniale en Algérie, il soutient le mouvement national de libération des peuples coloniaux. [...] Le PCF contribue largement à la lutte pour la paix, pour le désarmement général et total, contre les plans belliqueux des impérialistes, contre la renaissance du militarisme allemand et l'installation en territoire français des soldats de la Bundeswehr ».

²⁶ Concernant la position de Moscou à l'égard de la guerre d'Algérie, cf. REY Marie-Pierre, *Le Dilemme russe. La Russie et l'Europe occidentale d'Ivan le Terrible à Boris Eltsine*, Paris, Flammarion, 2002, 354 p., p. 293 : « [Le] pari sur l'indépendantisme frondeur du général de Gaulle à l'égard des États-Unis et sur les bénéfices qui en sont escomptés amène les décideurs soviétiques à des "efforts" particuliers. Ce sera tout particulièrement le cas dans la crise algérienne où le pouvoir khrouchtchévien opte pour un profil discret, au grand soulagement des Français. »

Paris et Moscou, les autorités roumaines se livrent au contraire à des jugements tranchés, quand ils ne font pas une large place à une surenchère déclamatoire. Ainsi, contrairement au climat des relations franco-soviétiques qui s'améliore sur la question algérienne, celui des relations franco-roumaines ne cesse de se dégrader jusqu'à la conclusion des accords d'Évian. En avril 1957, le gouvernement de Bucarest décrète une semaine de solidarité avec le peuple algérien, son combat pour la liberté et sa lutte contre le colonialisme français. De nombreux panneaux aux slogans anticolonialistes sont placardés sur les murs de la capitale, les denrées coloniales sont proscrites des rayons des magasins²⁷. Au-delà de cet engagement symbolique et propagandiste, les motifs de crispation entre la France et la Roumanie au sujet de la question algérienne sont également de nature politique. Dans un discours prononcé en novembre 1960, Gheorghe Gheorghiu-Dej proteste violemment contre la référence du général de Gaulle aux « nations captives », au sujet des pays socialistes, et n'hésite pas à mettre en accusation sa politique algérienne : « Les milieux colonialistes de France se figurent-ils que les attaques contre les pays socialistes auraient le don de détourner l'attention de l'opinion publique française et de l'opinion mondiale de la guerre injuste, d'agression, que les colonialistes français livrent au peuple algérien²⁸ ? » Cette critique de l'« agression » française en Algérie revient sans cesse dans les entretiens entre les diplomates français et leurs homologues roumains, malgré les protestations de la France, qui considère cette attitude comme une immixtion dans un « domaine réservé ». Elle s'accompagne de gestes concrets à même de susciter le mécontentement des autorités françaises, qui n'hésitent pas à brandir, bien que de façon voilée, la menace de mesures économiques de rétorsion. Le ministre de France en Roumanie raconte ainsi comment, dans un entretien avec le ministre roumain des Affaires étrangères, il lui fait observer : « Les problèmes économiques et culturels ne [peuvent] être dissociés des questions politiques et [les autorités françaises ne sauraient rester indifférentes] devant les violentes attaques menées contre [elles], par les pays du camp socialiste, au mépris du principe de coexistence pacifique dont ils se réclament. [...] La France n'admet pas d'immixtion dans ses affaires intérieures et n'a pas, au surplus, de conseils à recevoir d'un gouvernement qui subit une domination étrangère²⁹. » Malgré cette mise en garde, les autorités roumaines maintiennent le cap du soutien affirmé et affiché aux indépendantistes algériens. En mars 1962, lors de la signature des accords d'Évian, la tension dans les relations franco-roumaines monte même d'un cran, lorsque le gouvernement roumain s'empresse, dans le sillage du Kremlin, de reconnaître le gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA). On craint à Bucarest que la France ne prenne l'initiative de la rupture, à la suite de la mauvaise humeur manifestée par le général de Gaulle face à cette initiative des pays de l'Est. Dans une conversation avec le vice-ministre des Affaires étrangères, Pierre Bouffanais aborde cette question sensible : « Je lui [dis] combien il était regrettable que les dirigeants de la RPR, qui parlent volontiers de la traditionnelle amitié franco-roumaine aient, au lendemain des accords d'Évian et avant même d'avoir étudié ceux-ci, suivi l'exemple de l'URSS et non celui de la Pologne. [...] Les arguments par lesquels il s'efforçait de justifier l'envoi du message de M. Maurer au GPRA sont identiques à ceux qu'ont présentés à Paris et à Moscou MM. Vinogradov et Kouznetsov³⁰. » Ce heurt des autorités roumaines avec la diplomatie française dans la question algérienne se double d'une dénonciation du rôle des puissances occidentales dans la renaissance du « militarisme allemand ».

La France est particulièrement visée par une conception manichéenne de la question allemande³¹, dans laquelle la diplomatie roumaine seconde systématiquement les options définies

²⁷ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 211, dépêche n° 45/EU, 11 janvier 1961, Bucarest.

²⁸ AMFAE, Europe 1956-1960, Roumanie, 143, télégramme à l'arrivée n° 501, 4 novembre 1960, Bucarest. La thématique des « nations captives », chère aux diplomates américains, est reprise par le général de Gaulle dans un discours prononcé lors d'un déplacement à Nice.

²⁹ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 292/EU, 15 mai 1961, Bucarest.

³⁰ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 263-266, 26 mars 1962, Bucarest.

³¹ Pour illustrer la manière dont les autorités roumaines instrumentalisent à outrance la position française à l'égard de l'Allemagne de l'Ouest, on peut se reporter à une analyse de la réception éminemment politique faite à Bucarest au film d'Henri Verneuil, « La Vache et le prisonnier » : dans *Le Contemporain*, on peut ainsi lire que le film incarne « l'idéologie du collaborationnisme franco-ouest-allemand (qui, entre autres, s'épanouit sous l'égide du *Marché Commun*), de telle

au MID. Lorsque le 2 mars 1959 les autorités soviétiques adressent une note relative à la situation allemande aux pays du bloc de l'Est, le gouvernement roumain s'empresse d'affirmer sa parfaite identité de vues avec l'URSS³². Dans une interview que le ministre roumain des Affaires étrangères accorde à la revue *Temps nouveaux* en janvier 1962, lorsque la France entame un rapprochement remarqué avec la République fédérale d'Allemagne³³, Corneliu Mănescu affirme que « les propositions des pays socialistes sur la conclusion immédiate du traité de paix allemand et sur la normalisation de la situation à Berlin-Ouest correspondent pleinement à la nécessité de mettre un terme aux agissements des militaristes et des revanchards allemands, qui mettent en danger la paix et la sécurité universelles³⁴ ». Devant le peu de succès des propositions soviétiques de résolution de la question allemande auprès des autorités occidentales, la Roumanie va jusqu'à brandir la menace de signature d'une paix séparée avec l'Allemagne de l'Est³⁵. Cette marque de sujétion à l'égard de Moscou alourdit un peu plus l'atmosphère déjà lourde des relations franco-roumaines. L'incompréhension est manifeste au début de l'année 1963, lorsque intervient la signature du traité de l'Élysée, illustration d'un rapprochement franco-allemand que la diplomatie roumaine regarde avec circonspection, si ce n'est avec crainte.

Plus généralement, les diplomates français en poste à Bucarest ont une lecture des dossiers sensibles des relations internationales manifestement différente de celle de leurs homologues roumains. Ils n'hésitent pas à en souligner l'amateurisme et le peu de marge de manœuvre par rapport au Bureau politique. Dans une communication faite après une rencontre avec Corneliu Mănescu, Pierre Bouffanais écrit : « Le nouveau chef de la diplomatie roumaine ne paraît avoir [...] qu'une connaissance superficielle des questions internationales et qu'une faible expérience de la diplomatie [...]. Chef de la diplomatie roumaine ? l'expression est évidemment impropre pour désigner le ministre des Affaires étrangères d'une démocratie populaire où seules comptent les plus hautes instances du parti unique³⁶. » Aux dissensions d'ordre diplomatique s'ajoutent des divergences d'ordre protocolaire dont la portée, si elle est avant tout symbolique, n'en revêt pas moins une dimension politique.

La « querelle des représentations »

Les représentants successifs de la France en Roumanie semblent particulièrement attentifs aux aspects protocolaires des contacts avec les autorités roumaines et des manifestations officielles, y attribuant fréquemment dans leurs analyses des significations politiques. Nous pouvons citer à cet égard une communication faite par Pierre Bouffanais en avril 1961. Décrivant l'accueil réservé par la population au retour de l'aéroport d'Otopeni, où il est allé accueillir avec

façon que l'on en vient à oublier que la France a été envahie en 1940 par la botte teutonne et qu'actuellement l'Allemagne de l'Ouest se réarme ». Cf. FONTAINE Marcel, *op. cit.*, p. 167.

³² AMFAE, Europe 1956-1960, Roumanie, 145, télégramme à l'arrivée n° 84, 16 mars 1959, Bucarest : « La République populaire roumaine, tout comme d'autres pays qui ont pris part à la guerre contre l'Allemagne nazie, se déclare entièrement d'accord avec les propositions de l'Union soviétique relativement à la conclusion du Traité de paix avec l'Allemagne et à la liquidation du régime d'occupation à Berlin-Ouest. »

³³ Des prises de contacts significatives pour le rapprochement franco-allemand interviennent avec le voyage officiel en France du chancelier Adenauer en juillet 1962, auquel répond en septembre la visite officielle en RFA du général de Gaulle. Suite à ces pourparlers, le Traité d'amitié franco-allemand, dit « de l'Élysée », est signé par les deux chefs d'État le 22 janvier 1963.

³⁴ *Temps Nouveaux*, 10 janvier 1962.

³⁵ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 211, télégramme à l'arrivée n° 572, 25 juin 1962, Bucarest : « Il est nécessaire de poursuivre des pourparlers soviéto-américains, mais ces pourparlers ne doivent pas traîner indéfiniment. Nous ne sommes pas cramponnés à des délais précis, mais s'il est prouvé que les puissances occidentales persistent dans leur tactique de faire traîner les choses à l'infini, rien ni personne ne pourra empêcher les pays socialistes de signer le traité de paix avec la RDA dans l'intérêt du raffermissement de la paix sur notre continent et dans le monde. » Cf. également le communiqué soviéto-roumain du 12 août 1962, AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 223, télégramme à l'arrivée n° 4288, Moscou : « Les gouvernements de l'URSS et de la République populaire roumaine estiment qu'il n'est pas possible de remettre plus longtemps la conclusion d'un traité de paix allemand. C'est pourquoi, au cas où les puissances occidentales refuseraient de participer à la conclusion d'un traité de paix avec les deux États allemands, la DDR et la RFA, il serait alors indispensable de conclure un traité avec la RDA laquelle a déjà déclaré qu'elle était d'accord pour le faire. »

³⁶ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 292/EU, 15 mai 1961, Bucarest.

d'autres officiels roumains et étrangers M. Novotny à son arrivée à Bucarest, le diplomate français rapporte : « Ma Citroën et son fanion tricolore ont suscité d'émouvantes [manifestations de sympathie] pour la France et des gestes d'amitié d'autant plus touchants que la "sécurité" avait multiplié sa représentation habituelle dans la rue. Les fleurs et les petits drapeaux roumains jetés dans ma voiture m'ont fait, mieux que toutes les protestations officielles d'amitié pour la France, mesurer l'importance du capital de sympathie dont nous disposons encore en Roumanie et qu'il serait navrant de ne pas faire fructifier. On m'a rapporté de source digne de foi que la voiture de l'ambassadeur de l'URSS avait circulé dans le silence et qu'en revanche, le représentant de la Chine populaire avait parfois été acclamé³⁷ ». À cet enthousiasme populaire s'ajoutent les égards témoignés par les dirigeants roumains, que les diplomates français ne manquent pas de relever. Ainsi, lorsqu'il rend compte d'un entretien avec le ministre des Affaires étrangères Corneliu Mănescu, Pierre Bouffanais souligne que cette « audience officielle [est l']une des premières qu'il ait accordée à un chef de mission diplomatique depuis sa prise de service³⁸ ». Le ministre de France est également le premier diplomate occidental que George Macovescu reçoit après sa nomination au poste de vice-ministre des Affaires étrangères, en novembre 1961³⁹.

Malgré ces attentions auxquelles ils sont sensibles, les représentants français se plaignent de la froideur à l'égard de leurs initiatives cérémonielles et festives, notamment à l'occasion du 14 juillet. On observe en effet dans la correspondance entre le poste de Bucarest et le ministère français des Affaires étrangères que cette question cristallise l'amertume et les griefs des diplomates français. Les conditions dans lesquelles se déroule la célébration du 14 juillet à Bucarest sont jugées non seulement insatisfaisantes du côté français, mais indignes d'une fête nationale telle que celle de la France⁴⁰. Surtout, l'égalité de traitement dans ce domaine⁴¹, réclamée par les officiels roumains, a le don d'exaspérer les diplomates français, qui estiment cette prétention « absurde⁴² » et n'hésitent pas à affirmer que « la Roumanie souffre de façon croissante du complexe de la grenouille : grisée par quelques succès techniques et sportifs, son tempérament latin et la phraséologie communiste l'exaltent jusqu'à se croire un grand pays : ses dirigeants n'ont plus à la bouche que l'égalité, la parité de traitement, la réciprocité⁴³ ». Lors des fêtes nationales successives, le niveau de la représentation des autorités roumaines mécontente le chef de la mission française, de même que les obstacles auxquels il se heurte dans la diffusion des invitations⁴⁴ : alors qu'en 1961 un vice-président du Conseil et quatre ministres participent aux festivités de la légation de France, seuls deux vice-ministres sont présents en 1962 ; en 1963 le gouvernement n'est même pas représenté, le ministre du Commerce extérieur et un vice-ministre des Affaires étrangères ayant préféré se rendre à un cocktail organisé par l'ambassade de Cuba au

³⁷ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 216-217, 6 avril 1961, Bucarest.

³⁸ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 292/EU, 15 mai 1961, Bucarest.

³⁹ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 696/EU, 14 novembre 1961, Bucarest : « Manifestement [George Macovescu] me sait gré – il me le dit – d'avoir été le premier chef de mission à lui demander audience. »

⁴⁰ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 816-818, 24 août 1962, Bucarest : « J'ai fait observer à M. Mănescu qu'à lire la presse et à entendre la radio de son pays, le 14 juillet était seulement l'anniversaire d'une révolution manquée et que j'avais été peiné d'avoir compté cette année à ma réception à la résidence si peu de personnalités gouvernementales, alors que des ambassadeurs de petites puissances étaient honorés de la visite des plus hauts personnages de la RPR. »

⁴¹ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 816-818, 24 août 1962, Bucarest. L'une des raisons mises en avant pour justifier le rang peu significatif des représentations lors des célébrations de la fête nationale française réside dans le fait que chaque année, les diplomates français s'abstiennent, au même titre que les autres diplomates occidentaux, de participer aux festivités organisées autour du 23 août.

⁴² AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 704-711, 16 juillet 1963, Bucarest.

⁴³ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 658-664, 17 juillet 1962, Bucarest.

⁴⁴ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 743, 8 août 1962, Bucarest : « Le ministère des Affaires étrangères s'efforce très délibérément de restreindre la participation des autorités officielles à la célébration des fêtes nationales étrangères ; tous les moyens sont bons à cet effet : plusieurs membres du gouvernement m'ont dit leur regret d'avoir reçu le 15 juillet seulement mes cartes d'invitation qui avaient pourtant été remises trois semaines plus tôt à la Direction du protocole. »

même moment⁴⁵. Apprenant quelques jours plus tard par un diplomate cubain que Fidel Castro s'était rendu en personne à la cérémonie organisée le 14 juillet par l'ambassade de France à La Havane, Pierre Bouffanais confie son amertume face aux officiels roumains, estimant que ce sont « des hommes qui à défaut de 1789 sont inexcusables d'oublier 1918⁴⁶ ». La présence ou l'absence des hauts dignitaires roumains aux festivités et réceptions organisées par la légation française, le nombre plus ou moins important d'invités de marque, ces indicateurs finissent par constituer un baromètre de l'état des relations franco-roumaines. C'est là une question protocolaire, mais pas seulement. Les Roumains s'en servent comme d'une marque de leur mauvaise humeur à l'égard de la France.

L'activisme diplomatique roumain, une stratégie payante *in fine*

Nous avons rappelé la corrélation implicitement établie par les autorités françaises entre une amélioration des conditions offertes à leurs diplomates en poste à Bucarest, et la poursuite des contacts économiques dans de bonnes conditions. Une stratégie de donnant-donnant se met progressivement en place : les gestes de bonne volonté des officiels roumains permettent de ne pas rompre le fil des négociations économiques, voire de les consolider ; parallèlement, on assiste à un renforcement des relations bilatérales de la Roumanie, avec les pays occidentaux en général et la France en particulier, dans le domaine politique à proprement parler.

Les ouvertures à l'égard de la France

Les protestations répétées des représentants français contre l'impossibilité de se déplacer librement sur le territoire roumain finissent par porter leurs fruits et de maigres satisfactions sont obtenues en ce qui concerne les prisonniers politiques⁴⁷. Le ministre de France en Roumanie est d'ailleurs partisan d'une position plus dure à l'égard des autorités roumaines dans ce dossier, allant même jusqu'à affirmer dans une communication adressée à la Direction d'Europe que le langage de la menace est « le seul [...] que l'on comprenne ici⁴⁸ ». En mai 1961, dans un entretien avec le vice-président du Conseil des ministres, Pierre Bouffanais évoque à nouveau la question des « tracasseries policières auxquelles sont assujettis les diplomates occidentaux⁴⁹ », établissant un lien explicite entre cette question contentieuse et celle de l'élévation du rang de la représentation diplomatique française en Roumanie. Malgré l'intransigeance affichée des autorités françaises, les quelques avancées obtenues en matière de libre circulation ne sont pas, à terme, sans contrepartie. Les autorités roumaines souhaitent en effet étroitement lier cette question de la liberté de mouvement des diplomates occidentaux à celle plus vaste du rang des représentations diplomatiques occidentales : « M. Apostol m'a déclaré que la question que j'avais soulevée était à l'étude et qu'il n'ignorait pas le prix que les gouvernements britannique et américain attachaient à l'amélioration, dont ils faisaient un préalable à la transformation de leurs légations en ambassades, de la condition de leurs représentants diplomatiques en Roumanie⁵⁰ », communique Pierre

⁴⁵ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 704-711, 16 juillet 1963, Bucarest. Pour toute justification, M. Mănescu répond que « le 14 juillet était tombé un samedi dans la période des vacances ». Le même argument est invoqué par un secrétaire du Conseil d'État, qui déclare à Pierre Bouffanais que « c'est l'époque des congés [...] et cela prive beaucoup de personnages officiels du plaisir d'aller [lui] présenter leurs vœux de vive voix ». Cf. AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 743, 8 août 1962, Bucarest.

⁴⁶ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 759-760, 27 juillet 1963, Bucarest.

⁴⁷ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 433-35, 9 juin 1961, Bucarest : le 8 juin 1961, le ministre des Affaires étrangères Corneliu Mănescu annonce à Pierre Bouffanais que désormais, « moyennant une simple notification de [ses] déplacements à la direction du Protocole, [il peut] circuler librement dans tout le pays ». Dans un entretien avec Alexandru Drăghici en date du 9 juin 1961, Pierre Bouffanais se voit confier l'« éventualité de nouvelles amnisties ». Cf. AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 372, 9 juin 1961, Bucarest.

⁴⁸ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 292/EU, 15 mai 1961, Bucarest.

⁴⁹ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 336/EU, 30 mai 1961, Bucarest.

⁵⁰ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 336/EU, 30 mai 1961, Bucarest.

Bouffanais. C'est par conséquent là que réside l'une des principales monnaies d'échange dont la France dispose afin d'obtenir satisfaction dans les dossiers au cœur de ses négociations avec la Roumanie.

Parmi les questions du contentieux sur lesquelles les négociations bilatérales doivent porter en priorité, Pierre Bouffanais cite, dans l'ordre : la libération de détenus politiques d'origine française ou de proches de parents français ; la possibilité d'émigrer en France pour les Roumains qui y ont de la famille ; la libre circulation des diplomates en territoire roumain ; la suppression de l'immixtion du Protocole du ministère des Affaires étrangères dans l'organisation des rencontres et des réceptions du représentant de la France ; enfin, dans le domaine culturel, des requêtes plus réalistes que celles consistant à réclamer la réouverture *sine die* de l'Institut culturel français de Bucarest et des centres culturels de Cluj et de Timișoara : « C'est plutôt dans la question du brouillage des émissions de la RTF et dans celle de la vente de livres et de journaux français que des concessions devraient être recherchées⁵¹. » Les interlocuteurs roumains laissent entendre que leur pays est prêt à consentir des assouplissements dans ces domaines, à condition d'obtenir satisfaction en ce qui concerne une possible élévation du rang de la légation française à Bucarest. Il s'agit là d'un dossier auquel les dirigeants roumains accordent une attention toute particulière, les enjeux politiques à proprement parler se doublant d'un enjeu de prestige évident. C'est pourquoi les diplomates français ne sont initialement pas très pressés de consentir à la Roumanie cette élévation du rang des représentations. Alors que la requête apparaît dans les pourparlers officiels dès 1961, en mai 1963 la sous-direction d'Europe orientale fait savoir au chef de mission en poste à Bucarest que « malgré quelques pressions, le gouvernement français n'envisage pas d'élever sa légation au rang d'ambassade⁵² ».

Face à la temporisation française, les autorités roumaines choisissent d'adopter une stratégie de contournement. Celle-ci était déjà perceptible dans les propos tenus à Pierre Bouffanais par Gheorghe Apostol, en 1961 : au-delà des assurances quant à la volonté de procéder à cette libéralisation que les diplomates français appellent de leurs vœux, il s'agit d'attirer discrètement l'attention de la France sur le fait qu'elle n'est pas le seul pays occidental à être présent en Roumanie et que les pays anglo-saxons ont déjà entrepris des discussions avec Bucarest eu égard à des sujets que la France refuse d'aborder, faisant du règlement des questions contentieuses précédemment mentionnées un préalable. Cette stratégie, habile, consiste à rappeler à la France que les liens d'amitié d'antan ne sauraient éternellement résister à l'épreuve des marques de mécontentement réciproques. L'argument de la « concurrence » symbolique et politique entre les démocraties occidentales ne laisse pas les diplomates français totalement indifférents, d'autant qu'une concurrence existe déjà bel et bien concernant la présence économique dans les pays de l'Est en général, et en Roumanie en particulier. Dans le cas français, les années 1961 et 1962 constituent un moment fort pour la coopération économique, avec une indéniable intensification des échanges. L'essor quantitatif des flux commerciaux se double d'une restructuration qualitative, comme l'atteste Pierre Bouffanais : « L'accord commercial franco-roumain signé le 17 février 1961, qu'un échange de lettres en date du 7 janvier 1963 avait prorogé de trois mois, a fait place à un nouvel accord signé le 22 février, qui porte sur trois ans à partir du 1^{er} janvier 1963. Ce nouvel accord qui marque une progression de près de 60 % de nos échanges avec la Roumanie est aussi plus équilibré⁵³. » Les réalisations scientifiques et techniques françaises trouvent à Bucarest une vitrine d'exportation, notamment au moment de l'organisation d'expositions dédiées, qui connaissent une forte affluence : en mai 1961, l'exposition industrielle française accueille plus de 500 000 visiteurs⁵⁴ ; une nouvelle édition inaugurée en juillet 1962 remporte également un franc succès.

⁵¹ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 579/EU, 14 août 1963, Bucarest.

⁵² AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, note du 3 mai 1963.

⁵³ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, note du 3 mai 1963.

⁵⁴ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 357/EU, 7 juin 1961, Bucarest.

Contrastant fortement avec ces avancées dans le domaine économique, le volet culturel de la coopération franco-roumaine demeure, malgré les pressions françaises et le protocole d'échanges signé le 20 octobre 1962, largement en retrait. Le quai d'Orsay estime que « sur le plan culturel, [...] les résultats sont nettement moins satisfaisants que sur le plan commercial⁵⁵ ». Dans chacune de leurs discussions avec des interlocuteurs roumains, les diplomates français ne manquent pas de souligner leur déception à l'égard des obstacles que la réalisation de la coopération culturelle rencontre en Roumanie⁵⁶. Parmi les questions contentieuses, les enjeux de la coopération culturelle figurent désormais en bonne place, derrière les tracasseries policières et sur le même plan que la libre circulation des personnes : le ministre de France en Roumanie répète ainsi inlassablement que « le plus sûr moyen pour le gouvernement roumain d'améliorer ses relations avec la France serait de mettre fin aux tracasseries auxquelles [ses représentants sont] exposés et de liquider en Roumanie le désagréable contentieux issu du sabotage par certains services du programme d'échanges culturels⁵⁷ ». Afin de protester contre la non-réalisation des objectifs figurant dans les accords culturels signés par les deux pays, la France adopte à son tour une position plus intransigeante, tentant de faire pression sur les autorités roumaines. En mai 1963, le souhait émis par Bucarest d'organiser à Paris des journées de la culture roumaine se voit ainsi opposer une fin de non recevoir, constituant clairement une mesure de rétorsion⁵⁸.

Le rapprochement économique avec les démocraties occidentales

La diversification des partenaires diplomatiques de la Roumanie se traduit notamment par une diplomatie économique très énergique, dont la France constitue un partenaire certes toujours important, mais pas prépondérant. En effet, c'est dans ce domaine que les prises de contact s'intensifient avec les autres démocraties d'Europe occidentale – à l'image de la RFA, de la Grande-Bretagne ou de l'Italie – ainsi qu'avec les États-Unis. Le rapprochement économique se traduit par une réorientation des importations roumaines, qui n'est pas sans conséquences sur les échanges commerciaux avec la France. Ainsi, alors qu'au début de la période étudiée la balance commerciale des échanges franco-roumains enregistre un excédent en faveur de la France, dû à l'insuffisante diversification de la structure des biens offerts sur les marchés extérieurs par la Roumanie, la situation change au cours de l'année 1963. On enregistre dès lors un déficit de la balance commerciale qui profite cette fois à la Roumanie, non pas en raison d'une augmentation de ses exportations à destination de la France, mais du fait de la diminution de ses importations : « Les échanges commerciaux entre la France et la Roumanie se sont chiffrés, en 1963, à 169 millions de francs pour les importations françaises de produits roumains, et 102 millions pour les exportations françaises vers la Roumanie. Si les ordres de grandeur sont comparables à ceux du commerce français avec les autres pays de l'Est européen, le déséquilibre est voulu par les Roumains⁵⁹. » Il est intéressant de rechercher les causes de ce relatif désintérêt des Roumains pour les importations en provenance de France. En décembre 1963, dans un entretien avec le nouveau ministre du Commerce extérieur, Victor Ionescu, ce dernier n'hésite pas à suggérer à Pierre Bouffanais, qui déplore cette évolution défavorable des échanges, de regarder du côté de l'insuffisante compétitivité-prix des produits français par rapport à ceux des concurrents occidentaux : « M. Victor Ionescu [...] a insisté sur les efforts que font pour nous supplanter nos concurrents britanniques, et bientôt américains⁶⁰. » Une note du département d'Europe orientale

⁵⁵ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, note du 3 mai 1963.

⁵⁶ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 339/EU, 15 mai 1963, Bucarest. Dans un entretien avec le ministre de Roumanie en France, Pierre Bouffanais lui reproche les « tracasseries auxquelles [la France se heurte] dans son pays dans tous les domaines, en particulier dans la réalisation du programme d'échanges culturels franco-roumains ».

⁵⁷ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 640-643, 28 juin 1963, Bucarest.

⁵⁸ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 704-711, 16 juillet 1963, Bucarest.

⁵⁹ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 253, note de la sous-direction d'Europe orientale de juillet 1964 sur les relations économiques et financières entre la France et la Roumanie.

⁶⁰ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche n° 817/EU, 6 décembre 1963, Bucarest.

souligne que « les Roumains se plaignent des prix élevés proposés par les exportateurs français, dont les commissions sont parfois de 40 % supérieures à celles des étrangers⁶¹ ». Un rapide regard sur l'évolution des exportations de biens d'équipement à destination de la Roumanie permet de mesurer cette perte de compétitivité de la France en comparaison avec ses concurrents :

**L'évolution des exportations de machines et équipements assurées
par certains pays de la CEE à destination de la Roumanie⁶²**

	1958	1962
Allemagne	5,9	53,5
France	0,6	6,6
Italie	0,2	19,4

(Source CEE, en millions de dollars)

La question délicate de l'octroi de crédits permet également de comprendre pourquoi les importateurs roumains préfèrent se tourner vers d'autres pays que la France, dès lors que les conditions proposées par ces derniers sont plus avantageuses, notamment en termes de taux d'intérêt, de garanties et de durée du remboursement⁶³. Il est dès lors aisé d'expliquer que la balance commerciale de la France avec la Roumanie continue d'enregistrer un solde défavorable, alors que l'Allemagne a considérablement amélioré sa position.

Les échanges économiques de la Roumanie avec des pays de la CEE⁶⁴

	Exportations vers la Roumanie		Importations de Roumanie	
	1958	1963	1958	1963
Allemagne	22	73	29	56
France	8	42	11	62
Italie	14	20	15	39

(Source CEE, en millions de dollars)

Afin d'enrayer la dégradation *relative* de sa position économique en Roumanie, la diplomatie française se résout à envisager avec davantage de souplesse les aspects politiques des relations bilatérales.

Le rapprochement vu par la France : nécessaire, mais consenti à défaut d'avoir été voulu

Dans une note de la sous-direction d'Europe orientale du quai d'Orsay en date du 3 mai 1963, la diplomatie française estime que « les relations franco-roumaines sont sinon bonnes, du moins correctes dans l'ensemble⁶⁵ ». C'est bien l'impression d'un « cours ascendant des relations

⁶¹ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 253, note de la sous-direction d'Europe orientale de juillet 1964 sur les relations économiques et financières entre la France et la Roumanie.

⁶² AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 253, note de la sous-direction d'Europe orientale de juillet 1964 sur les relations économiques et financières entre la France et la Roumanie.

⁶³ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 253, note de la sous-direction d'Europe orientale de juillet 1964 sur les relations économiques et financières entre la France et la Roumanie. Des ajustements dans la politique française d'octroi de crédits interviennent en 1964 : « Les Roumains désireraient obtenir des crédits garantis supérieurs à cinq ans. D'ores et déjà il est possible d'en consentir lorsqu'il est prouvé qu'un concurrent étranger offre des conditions meilleures que le moyen-terme classique. D'autre part, les administrations intéressées sont d'accord pour que, sous réserve d'une étude cas par cas, la Roumanie bénéficie, au même titre que les autres États d'Europe de l'Est, des nouvelles conditions de crédits qui vont être accordées à l'URSS, c'est-à-dire : 3 ans de préfinancement, 7 ans de crédits garantis. »

⁶⁴ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 253, note de la sous-direction d'Europe orientale de juillet 1964 sur les relations économiques et financières entre la France et la Roumanie.

⁶⁵ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, note du 3 mai 1963.

roumano-françaises⁶⁶ » qui prévaut à la fin de l'année 1963. Dès lors, il s'agit de se demander comment, en l'espace de quelques années, le baromètre des contacts franco-roumains est passé de relations « froides », à « correctes », puis « bonnes ».

Une lecture attentive des missives du représentant de la France en Roumanie permet de constater que pendant la période qui nous intéresse, même si une tonalité empreinte d'une certaine animosité persiste, un changement intervient néanmoins dans la façon dont les initiatives des autorités roumaines sont dépeintes et analysées. Certes, depuis le début de la décennie, les gestes de bonne volonté des officiels roumains à destination des démocraties occidentales en général, de la France en particulier, sont jugés sans angélisme aucun. Ainsi, Pierre Bouffanais affirme ne pas se « faire d'illusion sur la portée de ces amabilités dont rien ne peut garantir qu'elles se renouvelleront ou se multiplieront⁶⁷ ». Il n'en demeure pas moins que des dossiers où les négociations achoppaient encore quelques semaines auparavant, aboutissent désormais plus facilement, ce que les diplomates français ne manquent pas de souligner. Dès juin 1961, Pierre Bouffanais signale un certain nombre de concessions accordées à son pays par les autorités roumaines⁶⁸. Au vu de ces gestes de bonne volonté, le représentant de France est conforté dans son sentiment de jouir en Roumanie d'une position privilégiée. Pierre Bouffanais considère ainsi que ces « meilleures dispositions » des autorités roumaines bénéficient surtout à la France : « En raison d'affinités de langue et de culture, notre pays jouit, en effet traditionnellement en Roumanie d'une position privilégiée parmi les puissances occidentales et bénéficie du prestige du général de Gaulle, considéré comme le seul homme d'État du monde libre. Mes collègues anglo-saxons sont bien obligés d'admettre notre primauté et ne constatent pas sans jalousie que les portes s'ouvrent plus volontiers devant le représentant de la France, ou que Roumains et Roumaines prennent de préférence le chemin de la Légation de France⁶⁹. » Or c'est précisément ce constat assuré, reposant sur la certitude du maintien de la « primauté » française en rapport aux autres démocraties occidentales, qui devient un postulat de plus en plus difficile à admettre.

Nous avons montré comment, pour ce qui est des questions protocolaires, la France perd un peu de sa superbe par rapport aux puissances britannique et américaine. Sa position privilégiée s'érode progressivement dans les années 1962 et 1963, au fur et à mesure que la Roumanie parvient à nouer un dialogue solide et constructif avec d'autres puissances occidentales. C'est pourquoi l'assurance française initiale fait progressivement place à une position plus en retrait, où les diplomates français rendent compte des progrès enregistrés par les pays anglo-saxons, des relations plus équilibrées qu'ils parviennent à nouer avec la Roumanie. On peut presque parler de l'émergence d'un nouveau paradigme diplomatique roumain, dont la France ne constitue plus le pivot. Ce changement de modèle est perceptible – et perçu par les diplomates français – dès la fin de l'année 1961, avec la nomination de George Macovescu au poste de vice-ministre des Affaires étrangères chargé des relations avec les pays occidentaux. Pierre Bouffanais le rencontre peu après son arrivée aux affaires : malgré les vingt-huit visites qu'il a effectuées à Paris, c'est surtout sur son séjour aux États-Unis, en tant que ministre de Roumanie outre-Atlantique, que George Macovescu insiste. Cela ne manque pas de surprendre Pierre Bouffanais, qui note que « la puissance industrielle des États-Unis semble l'avoir beaucoup impressionné ; il [...] dit avoir beaucoup voyagé sur “cet immense continent” et s'exprime avec une sympathie inusuelle chez ses compatriotes sur le compte de nos alliés d'outre-Atlantique⁷⁰ ».

Globalement c'est avec une certaine crainte, parfois doublée d'une bonne dose d'irritation, que le chef de la mission française décrit cette évolution dans sa correspondance : un risque existe de voir la France devancée sur tous les plans par ses partenaires – et néanmoins

⁶⁶ Cf. BOZGAN Ovidiu et CĂTĂNUȘ Dan, « România în 1964. Un raport al ambasadorului Franței la București », *Arhivele Totalitarismului*, n° 46-47, Bucarest, INST, 2005, 288 p., p. 127.

⁶⁷ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 357/EU, 7 juin 1961, Bucarest.

⁶⁸ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 357/EU, 7 juin 1961, Bucarest.

⁶⁹ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 357/EU, 7 juin 1961, Bucarest.

⁷⁰ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 696/EU, 14 novembre 1961, Bucarest.

concurrents – occidentaux. Moins inflexibles que la France, ces derniers font preuve d'un pragmatisme délibéré, dont les conséquences économiques, commerciales, mais aussi culturelles, doublent la portée du rapprochement politique avec la Roumanie. Pierre Bouffanais rapporte à ce sujet un entretien avec son collègue britannique : « [Ce dernier], qui s'apprête à quitter Bucarest après un séjour de plus de deux années, m'a fait part de ses réflexions sur l'avenir de la Roumanie : il pense que ce pays est à la croisée des chemins et n'évitera la soviétisation pure et simple que si l'Occident ne le réduit pas à cette extrémité par le blocus économique et culturel ; dans son esprit la France est, en raison de l'amour touchant qu'on lui porte en Roumanie, la puissance du monde libre qui est la mieux placée pour aider ce malheureux pays à sauvegarder, en attendant des jours meilleurs, son individualité nationale. Mais il n'exclut évidemment pas une action des autres puissances occidentales et, pour sa part, il a suggéré au Foreign Office l'envoi d'une mission économique en Roumanie et la signature d'un protocole d'échanges culturels⁷¹. » Là où les dirigeants roumains sont irrités par les crispations françaises, ils savent apprécier la souplesse britannique⁷². Ce pragmatisme constitue également la pierre angulaire de la diplomatie américaine à l'égard de la Roumanie. La question de l'élévation du rang des représentations diplomatiques illustre parfaitement le rôle d'impulsion joué par Londres et Washington⁷³, alors la France se contente de considérer et parfois d'imiter sans grand enthousiasme ses partenaires de l'Alliance atlantique. La prise de conscience du fait qu'elle ne peut se contenter d'observer passivement, en spectateur désabusé, le rapprochement politique en train de s'opérer entre la Roumanie, les États-Unis et la Grande-Bretagne, intervient à l'été 1963. Dans une discussion avec l'ambassadeur grec en poste à Bucarest, Pierre Bouffanais est interpellé par son collègue, qui lui demande pourquoi la France « reste en arrière » dans ce domaine, alors qu'elle pourrait « précéder ». Le chef de la mission française raconte : « Comme je disais que tout en gardant notre liberté d'action nous demeurions en contact avec nos alliés, mon collègue grec a émis l'avis que ceux-ci n'hésiteraient peut-être pas à nous mettre en présence de faits accomplis. [...] Sans mettre en doute la loyauté des Américains, [...] on peut se demander s'ils ne seront pas pressés d'agir par les Britanniques qui ont dû faire des promesses aux Roumains. Pris de vitesse, nous risquons de ne plus avoir le temps d'obtenir des contreparties⁷⁴. » C'est quelque peu dans la précipitation qu'intervient le « déclic ». La visite à Paris du ministre roumain des Affaires étrangères, en octobre-novembre 1963, permet d'aboutir à l'élévation du rang des représentations diplomatiques au rang d'ambassades, à compter du 17 décembre 1963.

Au-delà des prises de contact politiques et des avancées en matière de coopération culturelle⁷⁵, c'est essentiellement dans le domaine économique que la Roumanie souhaite dès lors cantonner les négociations. Lors de sa venue à Paris, Corneliu Mănescu met en effet systématiquement l'accent sur la volonté de voir s'intensifier les échanges avec la France et pose les jalons de contacts ultérieurs. Non sans une certaine habileté, les interlocuteurs roumains laissent entendre que des concessions seront faites en matière de délivrance de visas pour la France, ou de publication de livres français en Roumanie. Mais ils ont avant tout reçu pour

⁷¹ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, dépêche confidentielle n° 357/EU, 7 juin 1961, Bucarest.

⁷² Nous avons vu à quel point les relations protocolaires constituent une pomme de discorde, à teneur politique évidente. Alors que les hauts responsables roumains « boudent » la célébration du 14 juillet 1963, le ministre des Affaires étrangères en personne assiste à la réception donnée en l'honneur de la fête nationale britannique le 8 juin, tandis que deux de ses vice-ministres se rendent à la légation américaine le 4 juillet. Cf. AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 722-723, 17 juillet 1963, Bucarest.

⁷³ Il convient d'insister à cet égard sur l'importance des entretiens entre Dean Rusk et Corneliu Mănescu à New York en octobre 1963, entretiens au cours desquels est abordée la question de l'élévation du rang des représentations diplomatiques. Cf. CĂTĂNUȘ Dan, « O săptămână fără precedent în istoria relațiilor SUA cu România 4-11 august 1963 », *Studii și materiale de istorie contemporană*, Bucarest, II/2003, p. 255-282. L'élévation du rang des représentations diplomatiques à Bucarest et Washington intervient le 1^{er} juin 1964.

⁷⁴ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, télégramme à l'arrivée n° 907-909, 29 août 1963, Bucarest.

⁷⁵ Des « Journées de la culture roumaine » sont organisées à Paris à l'occasion de la venue de M. Mănescu et un accord est conclu concernant une tournée en Roumanie de la Comédie française. Cf. AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 253, note de la sous-direction d'Europe orientale de juillet 1964 sur les relations culturelles franco-roumaines.

mission de permettre à leur pays d'intensifier ses approvisionnements en machines-outils, équipements industriels et biens de consommation sur les marchés occidentaux, dans un contexte où les divergences sur la division socialiste du travail et la spécialisation des productions au sein du CAEM risquent de porter préjudice aux projets d'industrialisation de leur pays⁷⁶. Là encore, les diplomates roumains n'hésitent pas à jouer dans les tractations avec leurs homologues français la carte de la concurrence anglo-saxonne : lorsque M. Burtică, conseiller à la légation de Roumanie, se rend au quai d'Orsay afin d'obtenir l'invitation en France de Gheorghe Gaston-Marin, il insiste sur la « tournée américaine »⁷⁷ que celui-ci est en train d'accomplir, avant de faire une escale à Londres sur le chemin du retour vers Bucarest⁷⁸.

Conclusion

Les premières années de la décennie 1960 correspondent pour la diplomatie roumaine à une volonté de procéder non seulement à une normalisation, mais à une intensification des relations avec la France. L'amorce de ce rapprochement n'est pourtant pas bien engagée, en raison notamment des questions contentieuses restées en suspens dans les années 1950, ainsi que des divergences dans l'analyse des dossiers clés des relations internationales. Dès 1962, on observe pourtant un relatif apaisement du climat des relations franco-roumaines, les gestes de bonne volonté de la part des autorités roumaines répondant à une implication économique croissante de la France en Roumanie. En 1963 de nouvelles difficultés émergent, liées notamment au mécontentement français face à l'enlisement de la coopération culturelle. Malgré l'âpreté des négociations dans ce domaine, le rapprochement franco-roumain est pourtant indéniable : au-delà des aspects les plus tangibles de cet approfondissement, qui sont à trouver dans le domaine de la coopération économique, d'autres avancées dont la symbolique est essentiellement politique viennent illustrer l'intérêt croissant que Bucarest porte au rapprochement avec Paris. Le geste le plus significatif demeure à cet égard l'initiative prise par les autorités roumaines de réclamer un changement de statut des représentations réciproques des deux pays et leur élévation au rang d'ambassades.

Les réactions sont mitigées au quai d'Orsay, empreintes d'une retenue qui nous semble caractéristique de la période étudiée : du côté de la diplomatie française, cette élévation est en effet perçue comme un moyen d'obtenir des contreparties, mais ce n'est nullement un projet que les autorités françaises s'approprient de façon enthousiaste. Ce constat permet de nuancer une vision quelque peu naïve de la diplomatie française, animée par l'idéal de fraternité avec sa « cousine latine de l'Est » et applaudissant vigoureusement à toute initiative venant de Bucarest dans le sens d'un assouplissement de la tutelle moscovite. C'est pourquoi nous avons souligné l'existence, si ce n'est d'une froideur, du moins de réticences de la diplomatie française à l'égard du rapprochement proposé par les autorités roumaines. Pourtant les Roumains semblent obtenir très rapidement gain de cause, avec l'élévation des légations à Bucarest et à Paris au rang d'ambassades dès la fin de l'année 1963. Pour comprendre l'aboutissement rapide de ce processus, il est nécessaire de resituer les événements dans un contexte plus large, dépassant le cadre strict des relations bilatérales franco-roumaines. Si la situation se débloque, c'est parce que des facteurs externes semblent peser sur la décision des autorités françaises. Nous avons pu démontrer à cet égard le rôle joué par les ouvertures proposées par les diplomates roumains à

⁷⁶ AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, note de la sous-direction d'Europe orientale du 30 octobre 1963 : au cours d'un rendez-vous au quai d'Orsay, M. Vlad, conseiller de la légation de Roumanie, met en avant diverses solutions qui permettraient de stimuler les échanges économiques entre la France et la Roumanie, notamment en équilibrant les importations roumaines par de nouvelles productions à-même de correspondre à la demande française.

⁷⁷ Concernant les voyages aux États-Unis effectués par le vice-président du Conseil roumain en 1963 puis 1964, cf. GASTON MARIN Gheorghe, *În serviciul României lui Gheorghiu-Dej: Însemnări din viață*, Bucarest, Evenimentul Românesc, 2000, 248 p.

⁷⁸ Cf. AMFAE, Europe 1961-1970, Roumanie, 251, note de la sous-direction d'Europe orientale, 10 décembre 1963.

leurs homologues anglo-saxons. En effet, les représentants britannique et américain en poste dans la capitale roumaine déploient au cours de l'année 1963 une intense activité diplomatique, ne s'embarrassant pas, contrairement aux représentants français, des questions protocolaires ou contentieuses – ces dernières pesant qui plus est beaucoup moins sur leurs relations bilatérales avec la Roumanie. Les négociations pour l'élévation des légations britannique et américaine à Bucarest au rang d'ambassades semblent aller bon train et la diplomatie française ne veut pas être en reste. Paris n'a nullement l'initiative de ce rapprochement que pourtant elle consent. Par pragmatisme plus que par vocation, par nécessité plus que par véritable ambition, la France se résout à reprendre la place qui avait pu par le passé être la sienne dans le dispositif diplomatique occidental en Roumanie. Certes, c'est là un des résultats tangibles des négociations franco-roumaines, qui est mis en avant par les deux parties afin d'illustrer la bonne tenue des relations bilatérales. Il n'en demeure pas moins que la diplomatie française subit le rapprochement avec la Roumanie, plus qu'elle ne l'impulse.

Les tractations diplomatiques de l'année 1963, les rencontres successives à Paris ou à Bucarest, montrent qu'à chaque fois, ce sont les autorités roumaines qui proposent, qui formulent des initiatives – parfois jugées un peu trop ambitieuses par les diplomates français qui ont l'impression que leurs homologues roumains veulent lancer une dynamique qui leur forcerait quelque peu la main. Ils finissent pourtant par systématiquement y souscrire. C'est cette même stratégie fort habile qui permet aux dirigeants roumains de faire franchir aux relations franco-roumaines un nouveau cap en 1964, avec les visites à Paris de Gheorghe Gaston Marin puis de Ion Gheorghe Maurer.